



Distr.  
GENERALE

T/PET.5/1080  
16 janvier 1957

ORIGINAL : FRANCAIS

PETITION DE MM. PIERRE DJOMGAN ET ENOK SIETCHE CONCERNANT  
LE CAMEROUN SOUS ADMINISTRATION FRANCAISE

(Distribuée conformément à l'article 85 du règlement intérieur du Conseil  
de tutelle)

NCM Djomgan Pierre planteur et membre du Comité de  
base du 23 Mai 1955 Loun Kamerun sous administration français

PETITION

Monsieur le Président de la 11ème Session des Nations-Unies

New-York    21/U.S.A.

Monsieur le Président,

J'ai l'honneur de venir auprès de votre haute bienveillance pour vous soumettre  
nos misères au Kamerun pays sous tutelle des Nations-Unies.

Considérant que le sonner du temps sanguinaire de mois de mai 1955,  
était le temps dont les colonialistes français voulaient nous mettre fin, cet  
heure s'aggrave dans la mémoire des colonialistes français par exemples en ce  
mois les peuples Kamerunais sont mise au tombeau par les français 500 personnes  
Dans ce mois même. Particulièrement SANAGA-MARTIME.

Considérant que cette Assemblée sera la fin de notre seul plaisir  
qui est la victoire finale de cher Kamerun les peuples Kamerunais ne sont que  
pour le chemin de l'Unification et l'Indépendance immédiate des deux Kameruns.  
Le Kamerun dans sa détermination n'a jamais souhaiter et ne souhatera jamais de  
devenir le proie d'Union français. Nous la fin totale des arrestations  
arbitraires du peuples Kamerunais.

Considérant que les colonialistes français paradozent tous les  
espries de la Charte des Nations-Unies, les accord de tutelle et la déclaration  
Universelle des droits de l'homme étant les responsabilités de cette session.

EN CONSEQUENCE

- 1/ Je demande l'Unification et l'Indépendance immédiate des deux Kameruns conformément à la Charte des Nations-Unies.
- 2/ Demande à l'O.N.U. les polices Internationales pour éviter le catastrophes de l'heure dans le territoire.
- 3/ Considérant que l'O.N.U. tiendra connaissance aux aspirations des peuples Kamerunais.

Vive l'O.N.U. les responsabilités de la paix mondiale.

Vive l'Unification et l'Indépendance immédiate des deux Kamerun

Nous vous, prions Messieurs l'année de deuil et la soumission douceuse de notre respect.

Loum le 31 Décembre 1956<sup>1/</sup>

Djangan Pierre

-----

1/ Note du Secrétariat : Une communication identique a été reçue de M. Enok Sietche, Laum, et ne sera pas reproduite séparément.